



TAXES ANNUELLES D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION OU DE DEDUCTION

Selon le Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, Art. 50, des exonérations ou déductions pour la taxe annuelle EU/EC peuvent être admises dans les cas suivants

- **Infiltration des eaux claires** avec preuve que le réseau de collecteurs d'eaux claires n'est jamais utilisé;
- **Compteur séparé pour l'eau d'arrosage** avec preuve que le réseau de collecteurs communaux n'est jamais utilisé. Le propriétaire est tenu d'installer son compteur conformément aux normes professionnelles et en collaboration avec le distributeur d'eau.
- **Compteur séparé pour la quantité d'eau utilisée sans polluer à des fins professionnelles**, industrielles, artisanales ou agricoles avec preuve que le réseau d'eaux claires ou d'eaux usées n'est jamais utilisé. Le propriétaire est tenu d'installer son compteur conformément aux normes professionnelles et en collaboration avec le distributeur d'eau.

Propriétaire / demandeur :	
N° parcelle :	
Adresse :	
N° téléphone (joignable pendant les heures de travail) :	
N° contrat eau avec les Services Industriels de Nyon :	
Demande d'exonération pour les raisons suivantes :	<input type="checkbox"/> Infiltration des eaux claires <input type="checkbox"/> Eau arrosage <input type="checkbox"/> Eau à des fins professionnelles
Débit maximum en l/min ou nombre de robinet :	
Date :	
Signature :	

NB : Préalablement à l'installation du compteur et à tout travail de transformation des installations, le propriétaire au bénéfice d'une autorisation de défalcation du Service des infrastructures doit contacter les Services Industriels au numéro de téléphone suivant : 022 316 45 00, conformité des installations. L'exonération commence le jour où le compteur est posé et validé.

Le propriétaire doit envoyer ce formulaire, dûment complété et signé à l'adresse suivante :
Service des infrastructures, chemin du Bochet 10, 1260 Nyon ou
Par email (scan) : infrastructures@nyon.ch

DECISION DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Exonération / déduction : Accordée Refusée

Date

Signature du service.....